

SYNTHESE DU DISCOURS PRONONCE LE 29 NOVEMBRE 2002 PAR M. FATHALLAH OUALALOU A L'OCCASION DE LA PRESENTATION DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2003 DEVANT LA CHAMBRE DES REPRESENTANTS

Trouvant son fondement dans les Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi formulées à plusieurs occasions notamment lors de l'ouverture de la présente législature, le projet de Loi de Finances vise à concilier plusieurs objectifs consistant dans la consolidation du cadre macro-économique, la mise en place des conditions d'une croissance durable, le renforcement de la cohésion de la société marocaine et la poursuite des réformes stratégiques y compris l'amélioration de la gestion publique.

Les quatre priorités fondamentales dégagées par la déclaration gouvernementale à savoir l'emploi productif, la croissance économique, l'enseignement utile et l'habitat salubre constituent autant de thèmes autour desquels devront se mobiliser les forces vives du pays pour gagner le pari du développement et jeter les bases de la société moderne et démocratique, appelée de ses vœux par Sa Majesté le Roi. Et ce d'autant plus que les dernières élections législatives marquent une avancée décisive dans le consolidation du processus démocratique dans le pays avec, notamment, une présence féminine significative au sein de la Chambre des Représentants.

Le projet de Loi de Finances 2003 constitue un trait d'union entre les acquis du Gouvernement d'alternance, dont l'impact positif sur la population a été sanctionné par les urnes lors des élections du 27 Septembre et les nouvelles ambitions du Gouvernement de Sa Majesté, consacrées par la déclaration de Monsieur le Premier Ministre récemment approuvée par votre Assemblée.

I- Contexte macro-économique.

Le cadre macro-économique national pour l'année en cours est marqué par :

- Ø la réalisation d'un taux de croissance de 4,5% après le taux de 6,5% constatée en 2001, grâce notamment à l'amélioration du pouvoir d'achat des fonctionnaires qui a permis de donner une forte impulsion à la consommation ;
- Ø la consolidation du taux d'investissement à 23% du PIB ;
- Ø le maintien du taux d'épargne au même niveau qu'en 2001, qui a été une année exceptionnelle en ce qui concerne les recettes de privatisation, les transferts des RME et les recettes touristiques ;
- Ø la poursuite de la maîtrise de l'inflation contenue dans la fourchette 2%-2,5% ;
- Ø le recul du déficit de la balance commerciale autour de 10% ;
- Ø le maintien des recettes touristique à un niveau convenable vu les implications des événements du 11 Septembre sur le secteur ;
- Ø l'accroissement des transferts des RME de 3% ce qui illustre le profond attachement de ces derniers à leur pays et leur confiance dans son avenir.

Une entité spécifique leur a été d'ailleurs consacrée dans la nouvelle formation gouvernementale ;

- Ø la forte consolidation des avoirs extérieurs qui ont dépassé 104 milliards de dirhams ;
- Ø la réalisation d'un excédent du compte courant de la balance des paiements de 2% du PIB pour la deuxième année consécutive ;
- Ø la réalisation des recettes budgétaires hors privatisation à des taux supérieurs aux prévisions. La deuxième étape de la privatisation de Maroc Télécom a été gelée en raison de la situation qui prévaut dans le secteur des télécommunications ;
- Ø la maîtrise des dépenses de fonctionnement, y compris celles du personnel malgré les répercussions de la promotion hors quota ;
- Ø la réduction des charges afférentes au service de la dette publique ;
- Ø la réalisation des dépenses d'investissement à des taux convenables.

En raison de ces évolutions, le déficit structurel a été inférieur de 1,5 point aux prévisions.

Au niveau du financement, le Trésor a privilégié le recours aux ressources intérieures présentant notamment l'avantage d'être dépourvues de risques de changes.

II- Hypothèses pour l'année 2003.

Quant aux hypothèses adoptées pour l'année 2003, elles se présentent comme suit :

- Ø Réalisation d'un taux de croissance de 4,5% sur la base d'une campagne céréalière moyenne et d'une évolution satisfaisante des secteurs non agricoles, en raison notamment des impacts positifs des réformes structurelles mises en place jusqu'à présent et de la mise en place des centres régionaux d'investissement ;
- Ø Poursuite de la maîtrise du taux d'inflation qui ne devrait pas dépasser 2% ;
- Ø Réalisation d'un nouvel excédent du compte courant de la balance des paiements de 1% du PIB;
- Ø Consolidation des avoirs extérieurs à un niveau permettant la couverture de dix mois d'importations des biens et des services;
- Ø Maintien du déficit du Trésor au taux de 3% du PIB.

Ces hypothèses supposent notamment une relance de la croissance au niveau mondial et le maintien des cours mondiaux du pétrole à 24\$ le baril.

III- Objectifs du projet de Loi de Finances.

Les objectifs du projet de loi de finances tournent autour de quatre axes prioritaires : la promotion de l'investissement, la lutte contre la pauvreté et les disparités sociales et régionales, l'amélioration de la gestion publique et le renforcement du partenariat et enfin l'accompagnement des réformes structurelles du tissu économique et financier du pays.

1. Promotion des investissements.

L'investissement constitue un moyen puissant de création et d'accumulation de richesses et d'emplois productifs.

Dans le but de promouvoir l'investissement, tant public que privé, une attention particulière sera accordée à la coordination des interventions des différents opérateurs économiques et sociaux, afin d'en renforcer la cohérence et l'efficacité et à l'exploitation des potentialités prometteuses offertes par les secteurs du tourisme, des nouvelles branches de l'industrie, des pêches maritimes, de l'artisanat, de l'habitat et des nouvelles technologies de l'information et de la communication qui constituent de véritables gisements d'innovation, d'emploi et d'exportation.

Concernant le secteur public, les investissements consolidés prévus pour l'année 2003 s'élevaient à 64 milliards de dirhams dégagant une légère hausse par rapport à l'année en cours. Cette stabilité quantitative est toutefois largement compensée par une amélioration qualitative liée à une meilleure sélection des projets en fonction de leur impact économique et social et à la recherche d'une plus grande efficacité dans les méthodes de leurs exécutions, notamment à travers la généralisation progressive de l'approche de contractualisation et de partenariat.

Parallèlement, le Gouvernement s'attache à accompagner l'entreprise privée à travers le soutien des efforts que cette dernière déploie pour s'adapter aux contraintes imposées par l'évolution du contexte national et international, améliorer sa compétitivité, mettre à niveau ses ressources humaines, et renforcer ses capacités organisationnelles et commerciales.

Les initiatives entreprises par les pouvoirs publics à cet effet visent notamment :

- La modernisation et l'adaptation du cadre institutionnel et juridique ;
- La prise en charge des dépenses afférentes à la réalisation des infrastructures de base et des structures d'accueil des activités économiques comme c'est le cas pour les zones industrielles et touristiques, les locaux professionnels et les parcs technologiques réalisés en partenariat avec les collectivités locales et les établissements publics.
- La mise en place des moyens de financement adaptés aux besoins des entreprises en cours de mise à niveau notamment à travers la création d'un fonds dédié spécialement à cette fin, avec une dotation de 400 millions de dirhams, la mobilisation du capital-risque et la mise en place de fonds de garantie ;
- L'amélioration de la situation de l'entreprise à travers la réduction des coûts des facteurs de production à travers la réduction des tarifs douaniers sur certains impôts, la protection de certaines productions nationales sensibles à travers le relèvement de certains tarifs douaniers et l'octroi d'avantages fiscaux au profit de certains secteurs d'activité ;
- La promotion de l'approche partenariale à travers l'extension de la contractualisation des rapports entre l'Etat et les représentants des secteurs prioritaires ;
- L'accompagnement du programme de mise à niveau des entreprises en vue de renforcer leur compétitivité dans un contexte international marqué par l'ouverture des marchés.

2. Lutte contre la pauvreté et les disparités sociales et régionales.

Il s'agit de lier le développement économique au progrès social, par une action de solidarité, notamment, au profit du monde rural en matière d'accès aux équipements et aux services de base, permettant ainsi de renforcer la cohésion de la société marocaine et de réduire les disparités spatiales.

Les priorités définies dans ce cadre se résument comme suit :

- Elaboration d'une stratégie d'aménagement du territoire cohérente ;
- Mise à niveau du monde rural notamment en termes d'accès à l'eau potable, à l'électricité et en termes de désenclavement dans le cadre de programmes de développement intégrés ;
- Mise en oeuvre de la Charte d'Education et de Formation qui connaîtra une évolution qualitative au cours de l'année 2003 ;
- Résorption à un rythme accéléré, avec le concours du Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social, du déficit existant en matière de logement social dans le cadre d'une vision urbanistique globale visant l'éradication de l'habitat insalubre et non réglementaire. Des mesures d'incitation spécifiques sont prises à cet effet notamment dans le domaine foncier et en matière de financement ;
- Renforcement de la sécurité dans les zones périphériques et marginalisées afin d'assurer la quiétude des personnes et le déroulement normal de leurs activités.

3. Amélioration de la gestion publique.

L'amélioration de la gestion constitue un objectif majeur du Gouvernement dans la mesure où il conditionne l'efficacité de l'action publique pour le développement économique et le progrès social.

Les initiatives retenues dans ce cadre consistent notamment dans :

- La redéfinition des structures de l'Administration et de la Fonction Publique dans le sens de l'allègement, de la responsabilisation et de l'efficacité ;
- Le renforcement de la transparence et de la pertinence des comptes publics afin de leur conférer davantage de crédibilité, vis à vis des instances parlementaires, des opérateurs économiques et des organisations internationales ;
- Clarification des responsabilités au sein de la hiérarchie administrative pour la réalisation d'objectifs prédéfinis ;
- Soumission des responsables à l'évolution afin de pouvoir apprécier leur capacité de réaliser les objectifs qui leur sont assignés.

Cette approche est de nature à permettre la meilleure utilisation possible des fonds publics dans la mesure où les ouvertures de crédits sont directement liées à des résultats spécifiques qu'il convient de réaliser.

4. Approfondissement des réformes structurelles.

Ces réformes qui se trouvent à divers stades de réalisation ou d'élaboration concernent principalement :

- le domaine de l'eau dont il convient d'assurer la disponibilité pour les besoins humains, agricoles, industriels et touristique dans le cadre d'une stratégie globale cohérente ;
- le secteur des transports qui doit s'adapter aux contraintes de la libéralisation devant être entamée dès le début de l'année prochaine. Ainsi seront successivement touchés le transport routier, le transport ferroviaire, le transport maritime, le mode de gestion des ports et le transport aérien ;
- le secteur des établissements publics qui doit faire l'objet d'une restructuration et dont la situation financière, notamment au niveau des

arriérés et des caisses de retraite autonomes doit être assainie. L'approche "contrats-programme" permettant de préciser les droits et obligations respectives des parties sera généralisée ;

- le secteur financier et notamment bancaire qui fera l'objet d'une attention particulière notamment au niveau du suivi, afin de prévenir tout dérapage ou opérations de blanchissement d'argent et de fuite de capitaux. Il sera procédé dans ce cadre à la révision de la Loi bancaire de 1993 et au renforcement des pouvoirs de Bank Al Maghrib;
- Ainsi seront poursuivis le programme d'assainissement du CIH et de la CNCA, l'ouverture de la Banque Populaire, la réforme de la BNDE, la réorientation de l'action de la CDG et des opérations financières de la Poste du Maroc.
- la Bourse des Valeurs dont le rendement reste médiocre malgré tous les encouragements procurés. Le cadre juridique régissant cette institution sera révisé pour lui insuffler davantage de dynamisme, notamment à travers l'intervention de l'épargne institutionnelle ;
- le secteur de la Justice et de l'institution pénitentiaire qui doit faire l'objet d'une réforme profonde afin de consolider l'Etat de droit, sécuriser les transactions économiques et renforcer de ce fait l'attractivité du pays à l'égard des investissements extérieurs ;

IV- Données chiffrées du projet de Loi de Finances.

Le montant global des charges s'élève à 163 milliards de dirhams ainsi répartis :

- Budget général : 139,5 MM. DH soit une hausse de 1,8% par rapport à l'année 2002 ;
- Budget Annexe de la RTM : 700 M. DH ;
- SEGMA : 1,45 MM. DH soit une baisse de 7,8% par rapport à l'année 2002 ;
- Comptes Spéciaux du Trésor : 21,45 MM. DH soit une augmentation de 5% par rapport à l'année 2002.

Les ressources quant à elles s'élèvent à 160,7 Milliards de dirhams soit une légère hausse de 0,55% par rapport à l'année 2002 avec la répartition suivante :

- Budget général : 136,8 MM. DH, soit une augmentation de 0,49%;
- Budget Annexe de la RTM : 700 M.DH ;
- SEGMA : 1,46 MM. DH, soit une hausse de 7,8% ;
- Comptes spéciaux du Trésor : 21,75 MM. DH, soit une hausse de 6,5%.

Ainsi une amélioration est constatée dans l'équilibre global entre les charges et les ressources.

- Répartition des dépenses du Budget.
 1. Fonctionnement : 78,2 MM. DH soit une hausse de 3,7% dont 2,3% pour les salaires, 3,4% pour le matériel et les dépenses diverses et 7,3% pour les charges communes ;
 2. Investissement : 19,5 MM. DH de crédits de paiement auxquels s'ajoutent 15,2 MM. DH de crédits d'engagement sur l'année 2004 et les années suivantes et 9 milliards de crédits de reports soit un volume global de crédits à la disposition des Administrations de 43,7 MM. DH.

Par ailleurs, les investissements programmés au titre des autres composantes du secteur public se présentent comme suit :

- Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social: 3,5 MM. DH ;
- Comptes Spéciaux du Trésor : 5,1 MM. DH ;
- Collectivités locales : 6 MM. DH ;
- Etablissements et Entreprises Publics 29,7 MM. DH ;
- SEGMA : 146 M. DH.

Il convient de noter à ce propos le rôle novateur joué par le Fonds Hassan II pour dynamiser l'initiative privée et celui assuré par le secteur des entreprises et établissements publics pour l'équipement du pays, notamment sur plan des infrastructures et de production des biens et services.

Une mention particulière devrait être réservée au projet de complexe portuaire de Tanger Méditerranée, appelé à constituer un véritable pôle de développement pour la zone Nord.

3. Dettes publiques : 41,8 MM. DH soit une baisse de 10,6%.

Ces dépenses se répartissent comme suit :

- Dettes extérieures : 15,9 MM. DH soit une baisse de 6,8% dont :
 - 11,8 MM. DH pour le principal, et
 - 4,1 MM. DH pour les intérêts ;
- Dettes intérieures : 25,9 MM. DH soit une baisse de 18,7% dont :
 - 12,2 MM. DH pour le principal
 - 13,7 MM. DH pour les intérêts.

La réduction des charges constatée s'explique par le remboursement, en 2002 au lieu de 2003, des bons du Trésor à 5 ans émis en 1998.

- Répartition des recettes du budget.

Le montant global des recettes dégage une légère hausse de 0,55 %.

Ce montant se répartit comme suit :

- Impôts directs : 31,2 MM. DH, soit une hausse de 7,9% ;
- Droits de douanes : 12,7 MM. DH, soit une baisse de 6,5% ;
- Impôts indirects : 33,4 MM. DH, soit une hausse de 2,6% ;
- Droit d'enregistrement et de timbre : 5 MM. DH, soit une hausse de 8,4 % ;
- Revenus du domaine : 176 M. DH soit une hausse de 3,1% ;
- Revenus des monopoles, exploitations et participations de l'Etat : 4,9 MM. DH, soit une baisse 17,5% ;
- Recettes d'emprunts et dons : 35,4 MM. DH, soit une baisse de 2,4% ;
- Recettes de privatisation : 12,5 MM. DH soit le même montant que 2002 ;
- Autres recettes : 1,4 MM. DH soit une baisse de 2,8%.

Les principales augmentations concernant les impôts directs portent sur l'IGR pour 6,1%, l'IS pour 9,5% et la patente pour 3,4%.

L'amélioration de recettes fiscales reste insuffisante au regard de l'importance des dépenses publiques, ce qui impose l'engagement d'une révision sérieuse de notre système d'impôt dans le sens d'une plus grande équité fiscale par l'élargissement de la base imposable. Et ce d'autant plus que, en raison de la politique de privatisation, les

recettes provenant des monopoles, exploitations et participations de l'Etat, sont appelées à s'amenuiser de plus en plus.

Parallèlement à l'action visant à améliorer les recettes, les efforts continueront à être déployés pour assurer la maîtrise des dépenses.

Programme d'investissement public.

1. Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social.

Ce Fonds a inauguré une démarche novatrice basée sur la recherche de l'efficacité et la promotion du partenariat à travers des conventions conclues avec les différents intervenants.

Ainsi, 67 conventions ont été conclues pour un montant de 6,8 MM. de DH de participation du Fonds induisant un investissement global de l'ordre de 70 MM. de DH couvrant les domaines de l'habitat, des équipements sportifs, des unités culturelles, des structures d'accueil pour les activités touristiques et industrielles, des programmes d'alimentation en eau potable des populations rurales, de promotion de l'emploi; de développement des technologies de l'information, de développement du micro-crédit, de rénovation des hôtels, de mise à niveau des entreprises du textile et de l'habillement ainsi que la réalisation du port de Tanger Méditerranée.

2. Secteurs sociaux et monde rural.

Les actions prévues à ce titre concernent principalement :

a) Le programme national de lutte contre les effets de la sécheresse.

Il s'agira d'achever le programme national de lutte contre les effets de la sécheresse qui vise à améliorer les conditions de vie, les conditions de l'emploi et les revenus des populations rurales à travers la réalisation d'investissements productifs ;

b) La promotion du secteur de l'enseignement.

Il s'agira de continuer à renforcer les structures d'accueil pour les différents cycles d'enseignement en vue de faire face aux afflux d'élèves et accompagner les efforts de généralisation de l'enseignement fondamental, le taux de scolarisation des enfants ayant atteint l'âge de 6 ans étant déjà de 97% au cours de la présente année scolaire.

Un accent particulier sera mis sur la scolarisation en milieu rural et la scolarisation des filles.

c) Amélioration de l'efficacité de l'enseignement supérieur.

L'effort se portera également sur le renforcement des capacités d'accueil et des équipements, tant pour les activités d'enseignement et de recherche que pour les autres structures d'hébergement, de restauration et de loisir.

d) Renforcement du secteur de la Santé.

Le programme retenu consiste dans la poursuite du programme de construction, d'extension ou de rénovation et d'équipement des établissements hospitaliers et des centres de santé, en mettant l'accent sur les soins de santé de base et la prévention. Il

sera également procédé à la poursuite de la réalisation des centres hospitaliers de Fès et de Marrakech.

e) Promotion de l'habitat.

Les actions prévues à ce titre concernent la poursuite de la lutte contre les bidonvilles, la dissémination de l'habitat insalubre et la réhabilitation du tissu urbain antique outre les programmes spécifiques aux Provinces sahariennes.

f) Renforcement des équipements sportifs.

Il s'agira de poursuivre la réalisation de complexes sportifs de Tanger, Marrakech et Agadir, des salles couvertes polyvalentes dans plusieurs provinces ainsi que la réalisation de 3 piscines couvertes en coopération avec la Chine.

g) Poursuite du programme d'équipement à caractère culturel.

En plus des actions classiques de restauration des monuments historiques, d'aménagement et d'équipement de maisons de la culture et de bibliothèques publiques, l'action portera sur la poursuite de la réalisation de l'institut supérieur pour la musique et la danse, le musée des arts modernes et l'institut national d'archéologie outre la bibliothèque nationale et le musée Royal du patrimoine et des civilisations dont le financement est assuré par le Fonds Hassan II.

h) Secteur agricole.

Les programmes prévus au titre de ce secteur concernent principalement :

- la poursuite des opérations d'équipement hydro-agricole, notamment dans les périmètres du Loukkos, du Gharb et des Doukkala sur une superficie de 30,00 ha ;
- l'extension des périmètres de petite et moyenne hydraulique ;
- la réalisation de projets de développement rural intégré notamment dans le Haouz et Taourirt-Taforalt ;
- l'appui des actions de production au niveau des céréales, des cultures industrielles, des arbres fruitiers et du cheptel ;
- la défense et la restauration du patrimoine forestier.

i) Secteur des pêches maritimes.

L'action engagée consiste à réaliser des villages de pêcheurs, des points de débarquement et à renforcer l'encadrement et la formation des pêcheurs outre l'extension de la chaîne de froid et le renforcement des actions de recherche d'observation et de sauvetage.

j) Secteur de l'énergie et des mines.

Il s'agit de poursuivre les actions de cartographie et de mise à jour des structures géologiques du pays.

Une attention particulière sera portée à la restructuration du secteur de l'énergie et au développement des énergies renouvelables.

k) Secteur de l'industrie et du commerce.

Le programme retenu consiste à poursuivre la réalisation des structures d'accueil pour l'industrie à travers les zones industrielles et les pépinières d'entreprises en partenariat avec les chambres et les associations professionnelles.

Les efforts porteront également sur l'amélioration de la qualité de la production industrielle nationale grâce à la mise au point de normes techniques, l'équipement de laboratoires et de centres techniques de recherche industrielle.

l) Secteur de l'économie sociale et des PME.

Il est prévu à ce titre le renforcement des actions des coopératives et des mutuelles et d'entamer la mise en oeuvre de la Charte des PME.

m) Secteur de l'artisanat.

Il s'agira de renforcer les infrastructures de production avec la création de zones et de villages dédiés aux activités artisanales, une attention particulière étant portée à la promotion de la qualité et de la formation et à l'amélioration de la situation sociale de l'artisan.

n) Secteur du tourisme.

L'année 2003 consacrera l'annonce d'une stratégie nouvelle dans le domaine du tourisme après la levée de certains préalables concernant notamment la restructuration de l'ONMT et l'assainissement de la situation foncière des zones d'aménagement touristique.

Les offres présentées pour l'aménagement de 5 zones de villégiature, qui constituent l'une des composantes principales de cette stratégie sont en cours d'examen, alors que la zone de Taghazout est déjà en cours d'équipement.

o) Secteur des infrastructures.

Le programme retenu porte notamment sur

- la mobilisation des ressources en eau par la construction de barrages ou la surélévation de ceux existant outre les actions de recherche et de mobilisation des eaux souterraines ;
- la construction de nouvelles routes notamment pour le désenclavement des zones rurales, le renforcement et la maintenance des routes existantes ainsi que l'extension du réseau autoroutier ;
- la poursuite du renforcement des autres infrastructures existantes notamment au niveau des ports, de la météorologie, de la poste, des télécommunications et du transport aérien, maritime, routier et ferroviaire.

V- Principales dispositions du projet de Loi de Finances.

Les principales dispositions du Projet de Loi de Finances se résument comme suit :

1. Ratification des décrets pris dans le cadre de l'habilitation : il s'agit de quatre décrets portant sur la révision de tarifs douaniers concernant l'importation d'orge, de lait, de certains produits pétroliers et de produits relevant de la liste des biens bénéficiant d'avantages dans le cadre de la charte d'investissement.

2. Des mesures d'harmonisation des sanctions pour défaut de déclaration, pour déclaration tardive ou erronée et autres infractions pour divers impôts.
3. La modification du régime fiscal applicable au secteur des tabacs en prévision de sa privatisation.
4. L'exonération du produit des intérêts des fonds déposés par les RME dans les banques marocaines de l'IGR, à condition que le transfert de ces fonds ait été effectué directement à partir de l'étranger.
5. L'adjonction de la République du Sénégal à la liste des pays africains bénéficiant de l'exonération des droits de douane de leurs exportations vers le Maroc.
6. L'octroi d'avantages fiscaux à l'Agence de Tanger Méditerranée et à l'Agence de Promotion et de Développement Economique et Social des Provinces du Sud.
7. La titularisation de 6000 agents occasionnels.

VI- Projets de loi adoptés parallèlement au projet de Loi de Finances.

Il s'agit des projets suivants :

- Ø Deux projets concernant le régime des retraites applicables au personnel des FAR et des Forces Auxiliaires. avec le relèvement du taux de la part patronale versée par l'Etat à la CMR de 7% à 14% ;
- Ø Un projet concernant la libéralisation du secteur des tabacs ;
- Ø Un projet concernant l'adjonction de 8 nouvelles unités à la liste des entreprises privatisables;
- Ø Un projet portant extension au profit des personnel des Collectivités du bénéfice de l'avance destinée à faciliter l'accès à la propriété du logement dans le cadre de l'habitat social.

Conclusion

Telles sont esquissées les grandes orientations du projet de Loi de Finances qui traduisent la volonté consacrée pour la déclaration gouvernementale concernant notamment, l'attachement aux constantes nationales, la préservation de l'équilibre social et la défense de l'intégrité territoriale.

Ainsi que l'a souligné Monsieur Le Premier Ministre, le développement implique nécessairement la prise en compte de l'environnement général et de ses évolutions. D'où notre attachement à la construction maghrébine et notre souci d'étendre nos zones de libre échange avec les pays méditerranéens, arabes et islamiques et notre souci d'ouverture aux pays africains et de consolidation de nos rapports avec l'Union Européenne.

L'année 2003 est appelée à connaître des évolutions décisives dans nos relations économiques extérieures : ouverture de négociations sur le secteur agricole avec l'Union Européenne, ainsi que des négociations sur les perspectives de libéralisation économique, avec la mise à niveau qu'elle implique, afin de nous mettre à l'abri des répercussions négative qu'elle comporte, en vertu des négociations pour l'établissement d'une zone de libre échange avec les Etats Unis d'Amérique.

Le budget de l'Etat ainsi que les autres instruments l'accompagnant notamment le Fonds Hassan II et les établissements et entreprises publics constituent un moyen puissant permettant au pays de réaliser ses ambitions vers une économie solide et une société solidaire, moderne et démocratique conforme aux vœux de Sa Majesté le Roi que le Dieu le glorifie.